

lac Métapédia, partant de la ligne de division qui sépare la paroisse Saint-Moise, de la seigneurie de Métapédia, et courant à l'est jusqu'à la propriété de Michel Caron inclusivement, c'est-à-dire : borné à l'ouest par les terres de Saint-Moise, et à l'est par la rivière Saint-Pierre, et le détacher de la municipalité de Cédar Hall, dans le dit comté.

GÉDÉON OUMET,  
Surintendant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

*Demande d'annexion de municipalité, en vertu de l'acte 41 Vict., chap., 6.*

*Wolfe.—Sainte-Lucie de Disrabli.*

Détacher de cette municipalité les lots Nos 18, 19, 20 et 21, du onzième rang de Stratford et le lot No 21, du dixième rang du même nom, et les annexer pour les fins scolaires au canton Price, dans le comté de Beauce.

GÉDÉON OUMET,  
Surintendant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 6 novembre dernier (1886), d'ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Saint-Michel No 5," cette partie de la paroisse de Saint-Michel, dans le comté d'Yamaska, connue sous le nom de "Rang du Pot-au-Beurre," et ne faisant partie actuellement d'aucune des municipalités scolaires déjà existantes.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 16 décembre dernier (1886), d'annexer les lots depuis et y compris le No. 20 jusqu'au No. 46 inclusivement des 6e et 7e rangs du canton Rolette, à la municipalité scolaire de Saint-Magloire, dans le comté de Bellechasse.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 16 décembre dernier (1886), d'ériger le canton Bois, dans le comté de Portneuf, en municipalité scolaire, sous le nom de "Saint-Bernardin," avec les mêmes limites qui ont été assignées au dit canton.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du huit novembre dernier (1886), de nommer M. Pierre Guérin, syndic d'écoles, de la minorité dissidente de "Howick," dans le comté de Châteauguay, aucune personne éligible n'ayant été élue en juillet dernier.

## PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT

### Enseignement de l'histoire à l'école primaire. Importance.—Méthode.

Le but principal de l'enseignement de l'histoire est d'exciter le patriotisme. Quoi de plus propre à faire naître et à développer ce sentiment que de raconter les faits saillants dont notre pays a été le théâtre, de décrire les luttes que nos pères ont soutenues contre leurs oppresseurs, les efforts tentés pour conquérir l'indépendance nationale, les misères endurées pendant les périodes d'ignorance et de tyrannie; les progrès accomplis dans les arts, les sciences et l'industrie lorsqu'une ère de calme et de liberté relative interrompait les déchirements intérieurs!

L'âme de l'enfant s'exalte au récit des actes des grands citoyens qui ont placé l'amour de la patrie au-dessus de tous les autres mobiles, et elle s'indigne contre les despotes qui ont pressuré, martyrisé le peuple. Ainsi son cœur et son caractère se forment, sa volonté s'éclaire et se dirige; plus tard, il sera un citoyen capable, attaché aux institutions de son pays et prêt à verser son sang pour les défendre.

Les leçons d'histoire permettent aussi de cultiver le jugement, l'intelligence; en effet, ce cours, bien donné, n'est pas un simple exercice de mémoire; l'instituteur soumet à l'appréciation des élèves les faits qu'il raconte et recherche avec eux les causes et les résultats des événements; il propose à leur critique les actes des personnages dont il leur parle, enfin, il tâche de faire naître dans leur cœur de bons sentiments tels que l'amour du juste, du bien et du beau moral, et de tout de qui peut contribuer à la grandeur et à la prospérité de la patrie; il leur inspire l'horreur de l'injustice et de toute chose contraire au bien et à la dignité des citoyens.

L'histoire est une école, c'est-à-dire qu'elle instruit. A chaque leçon l'instituteur donne des explications sur les mœurs et coutumes du temps, sur l'état de l'industrie, du commerce et de l'enseignement, sur les institutions politiques, sur la situation géographique des lieux, etc., ce sont là des digressions indispensables à l'intelligence des faits et qui, en